

# Avis aux organisations participantes



Le 16 janvier 2009

2009-003

## **Objet : Abrogation par la Bourse de Toronto (la « TSX ») de la règle sur les ordres de teneur de marché et les ordres pour compte propre et de la règle sur les placements étendus, et lancement des ordres de contournement croisés**

Les modifications suivantes entrent en vigueur le 19 janvier 2009 dans le cadre de l'opération de maintenance de la TSX et de la Bourse de croissance TSX (la « TSX de croissance »), qui est présentée de façon détaillée dans l'Avis aux organisations participantes et aux membres 2008-053.

### **Règle sur les ordres de teneur de marché et les ordres pour compte propre**

L'article 4-804 des règles de la TSX, Ordres de teneur de marché et ordres pour compte propre, est abrogé à effet du 19 janvier 2009. Ainsi, les ordres effectués pour le compte d'un teneur de marché et pour compte propre qui sont supérieurs au cours acheteur ou inférieurs au cours vendeur pourront dorénavant viser une quantité moindre que la quantité minimale garantie. Pour plus de renseignements concernant cette modification, voir l'Avis aux organisations participantes 2007-040.

### **Ordres de contournement croisés**

À compter du 19 janvier 2009, les ordres de contournement croisés seront un type d'ordres automatisés à la TSX. Par conséquent, les modifications relatives aux ordres de contournement entreront en vigueur à cette même date. La fonctionnalité des ordres de contournement ne pourra être utilisée qu'à la TSX. Le lancement des types d'ordres de contournement à la TSX de croissance et des ordres de contournement (unilatéraux) à la TSX s'inscrira dans le cadre d'une future opération de maintenance. Voir l'Avis aux organisations participantes 2008-030 pour plus de renseignements sur les modifications apportées aux règles relatives aux ordres de contournement.

### **Règle sur les placements étendus**

L'article 4-103 des règles et des politiques de la TSX, Placements étendus, est abrogé à effet du 19 janvier 2009. La règle sur les placements étendus devient caduque en raison du lancement des ordres de contournement croisés à la TSX. L'Avis aux organisations participantes 2008-030 contient plus de renseignements concernant cette modification.

Veuillez adresser toute question à Deanna Dobrowsky, directrice, Affaires réglementaires, Groupe TMX, au 416-947-4361.

Deanna Dobrowsky  
Directrice, Affaires réglementaires  
Groupe TMX

### Profil du Groupe TMX Inc. (TSX : X)

Les filiales principales du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et des marchés de dérivés couvrant de multiples catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits énergétiques. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des marchés boursiers, des services de compensation, des produits d'information et d'autres services aux intervenants de la communauté financière internationale. Le Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. On trouvera plus d'information sur le Groupe TMX au [www.tsx.com](http://www.tsx.com).

Une version anglaise de cet avis peut être consultée sur notre site Web, au [www.tsx.com](http://www.tsx.com).